

Objet : Problèmes posés par la prolongation des PER Pierrepinet et Douillac et l'extension du permis de Douillac

Destinataires : Préfets de la Haute-Vienne et de la Dordogne, Président de la Région et des conseils départementaux de la Haute-Vienne et de la Dordogne, Présidents des Communautés de communes de Saint-Yrieix-la-Perche, Briance Sud Haute-Vienne, Pays de Nexon-Monts de Châlus et Périgord-Limousin et Maires des 11 communes concernées par ces permis exclusifs de recherche miniers.

Durant la période de consultation du public comprise entre le 25 juin et le 9 juillet 2025 s'est tenue une série de 8 réunions d'information et d'échanges sur le territoire concerné.

Ces réunions ont eu lieu dans les communes suivantes :

25 Juin 2025 à Saint-Yrieix-La-Perche	3 Juillet à La Meyze
30 Juin à Château-Chervix	7 Juillet à Ladignac-le-Long
1 ^{er} Juillet à La Roche-l'Abeille	8 Juillet 2025 à Meuzac
2 Juillet à Coussac-Bonneval	9 Juillet 2025 à Saint-Priest-Ligoure

De nombreuses personnes se sont rendues à ces réunions : habitants, élus locaux, acteurs des milieux économiques, représentants associatifs, experts, agriculteurs, maraîchers et autres personnes ressources compétentes. Les participants ont pu enfin prendre connaissance des éléments des trois consultations relatives à la prolongation des permis « Douillac » et « Pierrepinet », et à la demande d'extension du PER dit permis « Nouveau Douillac » sur 298 km² sollicitées par la SAS Compagnie des Mines Arédiennes dans les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne. Des échanges et débats vifs et nourris ont pu alors avoir lieu soulevant un certain nombre de questions comme autant de points à éclaircir. Il en résulte six grands problèmes concernant **des risques réels et avérés** qui impactent fortement et durablement le territoire et ses populations, à savoir :

- 1) **Les périodes de sécheresses actuelles à répétition** dues aux changements climatiques sont jugées très défavorables pour faire subir une pression supplémentaire aux milieux aquatiques, pour preuves les nombreux arrêtés préfectoraux de vigilance et de restriction de l'usage de l'eau. Or les nombreux carottages et les mines utilisent beaucoup d'eau et risquent de contaminer les 8 périmètres de captage de l'eau potable concernés. Or l'eau manque déjà à notre territoire (ANNEXE 1) ;
- 2) **La liste des pollutions constatées** dans le cadre de l'exploitation aurifère constitue un nombre important de menaces et de risques pour la santé publique des populations locales (ANNEXE 2) ;
- 3) **L'expérience des mines orphelines** en France et à l'étranger démontre qu'après l'exploitation des ressources, les sociétés anonymes disparaissent très souvent en laissant les lieux abandonnés en l'état avec leurs énormes chantiers de dépollution à la charge des collectivités publiques pour des périodes très longues (ANNEXE 3) ;
- 4) **L'augmentation des risques majeurs** de pollution des territoires entraîne les autorités préfectorales à devoir actualiser leur Plan Départemental d'Information sur les Risques Majeurs et, par conséquent, pour les communes leurs Plans Communaux de Sauvegarde, PCS, et leurs Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs, DICRIM, selon la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 (ANNEXE 4) ;
- 5) **La perte de confiance** des habitants et de leurs représentants politiques du fait des propos méprisants tenus par le patron de la principale entreprise actionnaire étrangère Aquitaine Metals Corp, Chris Taylor (ANNEXE 5) ;
- 6) **Les risques de dégradation de l'image** de marque du Limousin pour la qualité de vie offerte sur ses territoires avec toutes les retombées négatives en matière de tourisme et d'excellence agricole de terroir réputée (bœufs, agneaux, porcs, pommes, fromages, châtaignes, etc...) (ANNEXE 6).